

L'association « **Sagesse de l'Être** » propose différentes activités d'art sacré : peinture d'icônes, atelier d'écriture (sur des thèmes bibliques), danses sur le thème des Lettres Hébraïques, initiation à la méditation corporelle (le corps est sacré!), sculptures d'argile, accompagnement spirituel (l'histoire de chacun est sacrée), pèlerinages...

Contact, renseignements : Muriel Brebion 06 79 60 55 92 Eric BREBION 06 30 91 91 80
legoutdusacre@orange.fr



La Pieuvre Sportive !

C'est la rentrée avec des nouvelles résolutions sportives !!

N'hésitez pas à nous rejoindre pour vous détendre en musique tout en faisant travailler votre corps et mieux vous sentir ensuite. Le renforcement musculaire, les abdos, le cardio, le gainage, les étirements, etc... tout un ensemble de mouvements au programme de La Pieuvre Sportive par des animatrices diplômées ! Vous avez la possibilité et le choix de 1 ou 2 cours :

Lundi 19h15 Complexe sportif de Couloisy

Mercredi 19h salle des fêtes de St Léger aux Bois

Jeudi 9h salle des fêtes de Berneuil sur Aisne

Jeudi 19h30 Complexe sportif de Couloisy.



De plus création de cours gym enfants en septembre 2019 le jeudi soir au gymnase de Couloisy par une animatrice diplômée et expérimentée :

1 cours pour les 3 à 6 ans à 17 h 15

1 cours pour les 7 à 12 ans à 18 h 15

Pour de plus amples renseignements sur notre association vous pouvez consulter notre site internet ou me téléphoner : <http://lapieuvre sportive.wixsite.com/gym60350>

Brigitte GUEGUEN, présidente 06 83 20 45 01



Notre Association Sportive organisera les :

· Samedi 2 novembre 2019 à Nampcel, à partir de 14 heures, un kid's cross destiné aux enfants de 6 à 10 ans, licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme. Les Associations locales et l'Espace Découverte 14/18 de Rethondes y sont associés.

· Dimanche 17 novembre 2019 à Attichy, à partir de 9h30, les Foulées Attichoises, course qualificative aux championnats de France des 10km, ouverte aux non licenciés.

Plus d'informations sur notre site : www.vgaattichy.free

À Monsieur Patrick Dubourq

Le huit septembre dernier, nous apprenions avec une vive émotion le décès accidentel de Monsieur Patrick Dubourq, Président de l'AC Margny. Lors d'une course cycliste 'vétérans', entre Rouvilliers et Estrées-st-Denis, au sein de laquelle participait Patrick Dubourq, un motard, qui arrivait en sens inverse de la course, après avoir forcé le passage à un signaleur, a percuté de plein fouet le peloton provoquant le drame. Un homme passionné de cyclisme, que nous connaissions tous pour son active participation à notre course cycliste annuelle de juillet. Nous adressons nos pensées émues et nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Etat civil

Décès



Mariage



DEMERLE Agnès le 22/06/2019
LEMASSON Didier le 07/07/2019
De OLIVEIRA José le 15/07/2019
FLEGAR Charles le 18/08/2019
MEJCHEREK Renée veuve GARSON le 22/08/2019

KEHLHOFFNER Sébastien et BOULLE Marion le 20/07/2019
DEGARDIN Gauthier et BASTIEN Lise le 24/08/2019
BERNARD Arnaud et YATES Lauren le 06/09/2019
DANSICARE Wilfried et GRAUX Vanessa le 14/09/2019

mairie.cuise-la-motte@wanadoo.fr

Site internet : www.cuiselamotte.fr

Cuise La Motte

Octobre/Novembre/Décembre 2019



Le mot du Maire

Chères Cuisiennes, chers Cuisiens,

Ce bulletin trimestriel de rentrée sera le dernier de l'année en cours. Nous sommes maintenant dans la dernière ligne droite de notre mandat, et sans vouloir reprendre les points forts des projets réalisés ou en cours de réalisation, il m'a semblé important et naturel d'établir une rétrospective des actions menées, vous tenant ainsi informés de l'état d'avancement de l'ensemble des travaux entrepris les cinq dernières années.

Comme vous avez pu le constater, 2019 a vu la fin des travaux de la maison médicale et de la médiathèque. Ces deux infrastructures sont opérationnelles et au service de tous. La halte garderie bénéficie maintenant d'un parc, qui lui est entièrement réservé pour la plus grande joie des tout petits, des jeux adaptés y seront prochainement installés. La rénovation de l'école du Vandy est maintenant terminée : La toiture, les sanitaires primaire et maternelle, toutes les peintures intérieures, la remise en conformité de la chaufferie, ainsi que la remise aux normes de l'installation électrique, selon les prescriptions de la commission de sécurité ayant contrôlé les locaux scolaires en juin dernier. Concernant le projet de construction du préau, nous avons obtenu l'accord de subvention demandée, nous allons pouvoir entamer le dossier administratif nécessaire à sa réalisation. Dans la salle annexe de la médiathèque, quelques travaux restent à réaliser, notamment les toilettes pour les personnes à mobilité réduite, travaux pour lesquels nous avons également obtenu une subvention. D'autre part, et malgré leur récente construction, les locaux du périscolaire et de la restauration scolaire ont du recevoir quelques travaux d'entretien devenus nécessaires consécutivement aux nombreuses dégradations volontaires, notamment le remplacement de la pompe à chaleur. Sur la RD 335 traversant le village, les travaux de rénovation de l'éclairage public seront réalisés, dans leur intégralité, pour la fin de l'année et cela dans la continuité de ce que nous avons déjà réalisé. Le remplacement des anciennes lampes à vapeur de mercure, très énergivores, seront remplacées par des leds, cela permettra de réaliser de nouvelles économies d'énergie, pour ces travaux une subvention de l'Etat a été obtenue. La première tranche de la mise en place de la vidéo protection interviendra dans le dernier trimestre 2019. Les collectivités de moyenne ou petite importance, situées en zone rurale, ont longtemps considéré que la vidéo protection représentait un lourd investissement, que les enjeux locaux en matière de sécurité ne justifiaient pas forcément. Il n'en est rien aujourd'hui, car nous déplorons, hélas, de plus en plus d'actes de délinquance urbaine sur les bâtiments et installations publics et leurs abords. L'installation prévue devrait pouvoir améliorer cette déplorable situation, qui devient très coûteuse pour la commune. Après de multiples réunions avec la DIR (Direction Interdépartementale des routes), nous avons obtenu que les travaux de réfection des enrobés de la RN 31 traversant Cuise La Motte soient réalisés en juillet 2020. Cependant des travaux de remplacement de réseaux, au carrefour de la Motte et avant le collège, devront être exécutés avant la réfection de ces enrobés. Ces travaux sont programmés pour le dernier trimestre 2019. Quant au cimetière, la procédure de reprise d'une partie des concessions abandonnées a été finalisée et permet la mise à disposition d'emplacements devenus vacants. Dans un autre domaine, après de multiples sollicitations. Il est prévu que la Société Orange intervienne pour le remplacement de poteaux téléphoniques vétustes dans plusieurs rues de la commune, cela durant le dernier trimestre 2019. Tous ces travaux, qu'il a fallu présenter et défendre auprès des administrations concernées, ont demandé énormément d'énergie et beaucoup de temps, mais le résultat s'est avéré très positif puisqu'ils ont reçu, pour la plupart, des subventions sans lesquelles nous n'aurions pu les réaliser. Cette rétrospective n'a pas un caractère exhaustif, bien des détails n'y sont pas évoqués, mais l'essentiel est que vous puissiez y puiser l'art du bien vivre dans votre commune, notre commune.

Je vous invite donc à parcourir l'actualité communale dans ces quelques pages. Vous y trouverez les nouveaux horaires élargis de la médiathèque, qui, nous l'espérons, faciliteront à un plus grand nombre sa fréquentation. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin d'année.

Le Maire, Renaud Bourgeois

Actualités municipales

Informations utiles

Un petit point sur l'absence de la fête foraine de juillet 2019

Comme vous avez pu le constater lors du dernier week-end de juillet, l'habituelle fête foraine n'était pas présente sur la place de la Mairie, malgré notre volonté et les démarches diligentées pour retenir l'installation des forains. Ils nous ont répondu, tardivement d'ailleurs, qu'exceptionnellement cette année ils étaient indisponibles à la date prévue, mais qu'ils seront bien présents parmi nous en 2020. Cette animation reste malgré tout une institution et nous avons déploré, autant que vous, son absence.

La course cycliste en bref

Le samedi 27 juillet nous avons fêté la cinquantième édition de la course cycliste annuelle de la commune. Un évènement exceptionnel qui vous sera présenté sur le bulletin annuel de janvier 2020.



Le traditionnel repas des aînés

Le dimanche 24 novembre aura lieu le repas des aînés, comme chaque année, il se déroulera dans la salle des fêtes de Berneuil-sur-Aisne. Une belle journée en perspective, où nous nous retrouverons avec grand plaisir, dans une ambiance amicale, gastronomique et musicale.

Le samedi 7 décembre aura lieu la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de la commune.

GEOSITE CUISIEN – (lieu dit La Montagne)

Le samedi 12 octobre 2019, de 14h00 à 17h00, découvrez Cuise la Motte il y a 50 millions d'années. Le géosite ouvre ses portes pour une présentation inédite du nouveau parcours pédagogique. Plusieurs visites guidées seront proposées au cours de cette journée. (Gratuit)

Plus d'informations : Espace découverte : 03 44 90 14 18

Information jeunesse :

Stage de formation générale BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)

Du 20 au 27 octobre 2019, la CCLLO, en partenariat avec le CRAJEP, l'UFCV et les centres de loisirs du territoire, un stage de formation générale BAFA aura lieu au complexe sportif de Couloisy.

Le BAFA est une formation courte et pratique accessible à partir de 17 ans. C'est un brevet qui vous permet d'encadrer des enfants et des jeunes pendant les vacances, mais aussi en milieu périscolaire. Le coût du stage est de 400 €, si vous avez entre 18 et 25 ans, le Conseil Départemental de l'Oise peut vous aider à le financer à hauteur de 300 € via le dispositif 'Pass'BAFA', d'autres aides peuvent également vous être octroyées. Informations et inscription :

contact@ccloise.com – 03 44 42 72 25



Dispositions réglementaires relatives à la propreté des trottoirs, et à l'égoutage en bordure des propriétés.

La raison pour laquelle nous publions, à nouveau, les dispositions réglementaires relatives à la propreté des trottoirs et à l'égoutage en bordure de propriété, n'est pas dans le but de faire du remplissage sur les feuillets d'informations qui vous sont distribués, mais parce que nous avons pu constater, cet été encore, à divers endroits de la commune, l'absence d'entretien des trottoirs bordant certaines propriétés. Les dispositions, qui vous sont rappelés ci-dessous, sont un simple rappel citoyen destiné au respect du bien vivre ensemble.

Chaque riverain (propriétaire ou locataire) est tenu d'assurer la propreté de son trottoir. Ceci comprend l'enlèvement des mauvaises herbes et l'égoutage en bordure sur toute la longueur de la propriété. Les balayures ne doivent pas être rejetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs d'eaux pluviales. Le service municipal assure le nettoyage des caniveaux et de la voirie.

Concernant l'égoutage en bordure des propriétés, nous insistons pour que cela soit fait le plus près possible de votre clôture ou limite de propriété, assurant ainsi la sécurité des piétons bien souvent mise en péril par un barrage végétal débordant parfois jusque sur la chaussée.



L'association Les p'tits écoliers de Cuise et moi-même, tenions à vous souhaiter une bonne rentrée dans votre école, collège ou lycée.

Pour marquer cette rentrée, nous avons le plaisir de vous offrir

LE STYLO DE VOTRE ASSOCIATION

qui, nous espérons, accompagnera tous les enfants dans leur réussite scolaire.

Nous vous attendons, prochainement et nombreux, pour notre première manifestation :

LA BOUM D'HALLOWEEN

qui aura lieu le **Judi 31 octobre 2019 à la salle du Vandy**. Les places étant limitées à 40 enfants pensez à réserver votre place (**pour les familles souhaitant inscrire plusieurs enfants merci de bien vouloir remplir un seul coupon pour tous les enfants**)

Le planning prévisionnel des activités pour l'année 2019-2020 est en fin de préparation et vous sera dévoilé très prochainement.

N'hésitez pas à rejoindre notre page Facebook : **LES P'TITS ECOLIERS DE CUISE**, vous pourrez y retrouver toutes les informations relatives à l'association et y communiquer avec nous. Associativement, **Stéphane GILLARD** Président



RALLYES AVEC LES CM1 et CM2 du groupe scolaire du Vandy, organisés par l'association Mémoire d'Attichy et de son canton « DECOUVERTE DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE MON VILLAGE »

Le mardi 4 juin, en compagnie de Carine Potherat, Directrice de l'école, et le Jeudi 6 juin de Sophie Morelle, professeure des écoles, des parents d'élèves et des membres de l'association organisatrice, 57 élèves de CM1 et de CM2 sont partis à la découverte du patrimoine et de l'histoire de leur village

Au détour des différents itinéraires, les enfants ont découvert les traces de ce passé qui a construit l'histoire de notre village : **les nombreux puits** où l'on puisait encore l'eau au siècle dernier, **l'église Saint Martin** témoin de l'art roman et gothique, **le château du Tilleul**, demeure des premiers Seigneurs de Cuise, **le Parc de la Fontaine Mignonne** où s'élevait l'Usine d'Optique, SIJIP, dite Usine Valette, (fermée en 1978 et qui employa jusqu'à 285 personnes. Il ne reste aujourd'hui qu'un bâtiment industriel, de style art déco, qui abritait les turbines, la maison de maître que l'on aperçoit du parc et la cité ouvrière appelée Cité du Pont Chevalier), le **Monument des 22** érigé en honneur des 22 soldats morts au Combat du Crocq lors de la première guerre mondiale et la **Mairie**, symbole représentatif de la République.

Après la pause déjeuner, au parc de la Fontaine Mignonne, les enfants ont participé à une séance découverte fitness, animée par Audrey, éducatrice sportive de La Pieuvre Sportive, (cette association affiliée Sport pour Tous, propose à partir de cette année, des cours multisports à destination des 3-7 ans et 8-12 ans : fitness dance, Double Dutch, Fit Sticks, ou encore Yoga pour enfants), laissant aux membres de l'association le temps de corriger les questionnaires et de calculer les points de chaque équipe afin de procéder à la remise des prix.

Merci aux enfants pour leur participation, leur entrain et leur curiosité lors ces journées,

Merci aux parents d'élèves, aux enseignants et à la municipalité pour leur confiance,

Merci à Monsieur et Madame Fandre, pour nous avoir reçus avec autant de courtoisie et pour avoir répondu aux questions des enfants avec gentillesse lors de notre visite au château,

Merci à Audrey pour sa participation.

La municipalité vous rappelle :

- Bruits de voisinage - Nouveaux horaires applicables depuis le 28/11/2017

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h et le dimanche de 10h à 12h.

Merci de prendre toutes précautions pour éviter que votre voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant d'une activité qui nécessite l'utilisation d'appareils bruyants. (**Arrêté municipal du 28 novembre 2017**)

- Déjections canines

Il est rappelé, qu'il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder, immédiatement, par tous moyens appropriés, au ramassage des déjections que l'animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris les caniveaux, mais également dans les parcs, jardins et espaces verts publics. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles. (**Arrêté municipal du 28 novembre 2017**)

Il est rappelé également qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, places et autres lieux de la voie publique.

- Feux de jardin

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule : « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères n'est pas autorisé, sous peine d'amende ou de sanctions plus graves..... ». Sur de précédents bulletins cet article avait déjà été rappelé. Or, nous avons constaté, à divers endroits de la commune, que cet article n'était pas respecté.

Un particulier n'a donc pas le droit de brûler ses déchets à l'air libre. Les déchets verts (l'herbe issue des tontes, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille ou de débroussaillage, épluchures.....) sont considérés comme des déchets ménagers. Il est donc **interdit de les brûler dans son jardin**. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Un ramassage est également organisé, à cet effet, sur la commune. Vous pouvez également en faire un 'compost individuel'.

Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre civisme.

Période de ramassage des déchets verts à Cuise la Motte en 2019

Chaque mercredi :

Du 03 septembre au 16 novembre

La Médiathèque

Nouveaux horaires :

Mardi : 11 h – 18 h

Mercredi : 10 h – 12 h et 14 h – 18 h

Jeudi : 16 h – 19 h

Samedi : 10 h – 13 h et 14 h – 17 h

Croc'Lecteurs (pour les enfants de moins de 3 ans), sur inscription : 10 h – 11 h

Vend. 18 octobre-Vend. 15 novembre-Vend. 13 décembre

Rendez-vous tricot, crochet, couture : 14 h – 16 h 30 (toutes les 2 semaines)

Amenez votre matériel pour un moment de détente, d'échanges et d'astuces, débutants ou confirmés

Mercredi 25 septembre et Mercredi 09 octobre

FESTIVAL des CONTES d'AUTOMNE : c'est gratuit !

Vendredi 29 novembre à 20 h à la médiathèque

Colette Migne : Ouh là, encore des histoires !

Public à partir de 8 ans, sur réservations

Tél : 03.44.20.91.70

Email : bibliotheque.cuiselamotte@orange.fr Suivez-nous sur Facebook

